

Marigny Initiatives

Le journal de la commune de Marigny-le-Lozon



Le vendredi 2 juillet 2021 a eu lieu l'inauguration du pôle public, en présence des partenaires et des élus du territoire.

Démarches administratives, avec ou sans accompagnement dans l'espace France Services, bibliothèque, agence postale communale, mairie :

Ici, tout est possible !



Retrouvez toute l'actualité de Marigny-le-Lozon en téléchargeant l'application Citykomi à l'aide de ce QR code.

PRINTEMPS / ETE 2021

visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com



Le mot du Maire...

Et la vie reprend ses droits...

Il y a comme un vent de liberté et d'allégresse qui souffle sur le territoire en ce moment. Après des mois difficiles, sans réelle perspective encourageante, ça fait du bien !

Changement de propriétaire à la boucherie, ouverture de l'épicerie, extension du restaurant : le dynamisme du commerce de Marigny fait plaisir à voir. Nos jeunes entrepreneurs relèvent un énorme défi et leur enthousiasme et leur implication dans la vie locale sont de bon augure pour la pérennité de leurs entreprises.

A Lozon, c'est le sport qui reprend ses droits avec la finalisation des plans du city-stade qui verra le jour en fin d'année près de la salle des fêtes.

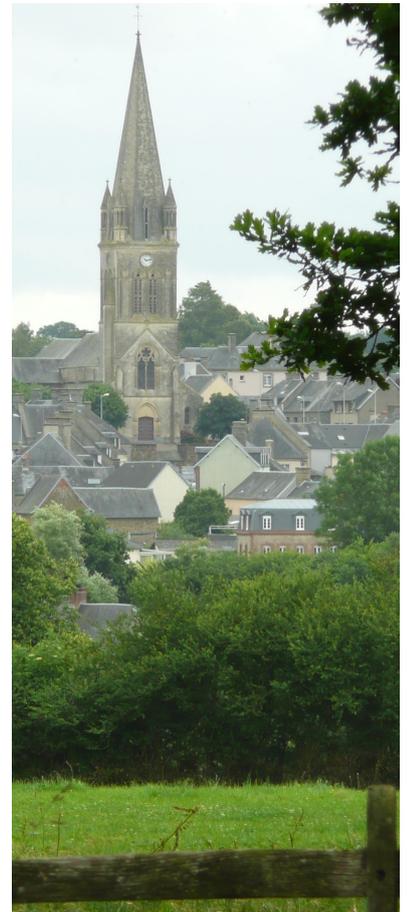
Côté culture, Marigny-le-Lozon déborde d'activités. Exposition d'ouvrages pop-ups à la bibliothèque, en plein air et aux quatre coins de la commune avec les artistes regroupés par l'association Au 120, défilé militaire pour les commémorations du Débarquement : l'effervescence est totale !

Après des mois étrangement calmes, la nature découvre à nouveau l'activité humaine et ses impacts mais la mise en place de l'îlot de biodiversité autour du bassin d'orage propose de belles perspectives d'aménagement et de découverte : il faut aussi prendre le temps de découvrir ou re-découvrir notre environnement le plus proche.

Tous ces projets ne pourraient voir le jour sans un budget municipal raisonnable et raisonné. La municipalité a fait le choix de terminer les investissements de l'année passée et de prendre le temps de la réflexion pour la deuxième phase d'aménagement du bourg de Marigny et la réfection de la salle des fêtes. Ces travaux verront le jour dès 2022, après une concertation avec la population pour dessiner ensemble le visage du futur centre bourg historique.

Enfin, nos collectivités partenaires continuent leur travail. Nous avons voté unanimement le pacte de gouvernance avec Saint-Lô Agglo pour une meilleure adéquation entre les investissements communaux et communautaires. Les élections départementales et régionales ont conforté les élus avec qui nous travaillons déjà depuis plusieurs mois. Malgré l'abstention record, dans ce contexte si particulier de désengagement, nous continuons à oeuvrer pour notre « petite ville de demain », agir pour ce territoire qui nous tient tant à cœur, pour ses habitants d'aujourd'hui et de demain : parce qu'après ces longs mois si compliqués, la vie reprend ses droits, enfin.

Fabrice LEMAZURIER



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 8
Budgets	9 à 10
Vie locale	11
Saint-Lô Agglo	12
Vie culturelle	13
Vie associative	14 à 24

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, HOMMET Adèle, BOURBEY Marc, LEGRAVEREND Jean-Claude, OSMOND Marie-Noëlle, MAROIE Serge, GENET Philippe, PRADEAU-BREARD Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LE BUZULLIER Chantal, LAMOUREUX Serge, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, GIRES Pascal, BISSON Caroline, MARTIN Fabienne, MAUDUIT Ludovic, LESAGE Florence, BIARD Angélique, DOLOUE Cédric, LAGRANGE Emmanuel, BISSON Valérie, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie, LESOUF Nicolas.

Séance du 9 février 2021

Absente excusée : BESSON Huguette

Pouvoir : BESSON Huguette donnant pouvoir à HOMMET Adèle.

PRESENTATION DE L'ÎLOT DE BIODIVERSITE

Monsieur Franck BESNARD présente aux conseillers municipaux le projet de l'îlot de biodiversité.



DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par courrier en date du 1^{er} février 2021 Madame FAUVEL Véronique, l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale et de toutes ses fonctions et représentations qui s'y attachent.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Manche en a été informé.



DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : PROGRAMMATION 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 qui a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux, dans le cadre de la DETR pour l'année 2021, le conseil municipal adopte le principe de l'opération suivante au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Réfection des menuiseries extérieures et des sanitaires maternels de l'école Julien Bodin :

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	70 %	83 039.64
DETR	30 %	35 588.42
Total	100 %	118 628.06

Terrain multisports extérieur à Lozon :

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	80%	48 769.61
DETR	20 %	12 192.40
Total	100 %	60 962.01 €

FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE JULIEN BODIN POUR LES ELEVES NON-RESIDENTS : année scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation aux charges de scolarisation des enfants à un montant de 640.36 €.

Un titre de recette sera établi en fin d'année aux communes concernées.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

FIXATION DU TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Il est décidé au conseil municipal de revaloriser le tarif du repas pris au restaurant scolaire de la manière suivante à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 :

	TARIF pour les parents résidant à MARIGNY-LE-LOZON		TARIF pour les parents résidant HORS MARIGNY-LE-LOZON	
	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022
Repas pris toute l'année, toute la semaine :	3.65 €	3.66 €	3.95 €	3.96 €
Repas pris toute l'année 1, 2 ou 3 fois par semaine :	3.95 €	3.96 €	4.15 €	4.16 €
Repas pris de façon exceptionnelle :	4.65 €	4.66 €	4.65 €	4.66 €

QUESTIONS DIVERSES

Membres de la commission aménagement de bourg de Marigny tranche 2 :

Angélique BIARD, Valérie BISSON, Caroline BISSON, Marc BOURBEY, Cédric DOLOUE, Philippe GENET, Pascal GIRES, Adèle HOMMET, Emmanuel LAGRANGE, Chantal LE BUZULLIER, Jean-Claude LEGRAVEREND, Nicolas LESOUF, Noël MONTAGNE et Philippe PRADEAU-BREARD.

Membres de la commission culture :

Huguette BESSON, Valérie BISSON, Caroline BISSON, Marc BOURBEY, Adèle HOMMET, Chantal LE BUZULLIER, Philippe PRADEAU-BREARD, Désiré TAPSOBA et Ludovic MAUDUIT.

Citykomi

Soucieuse d'informer sur ce qu'il se passe dans la commune, la mairie de Marigny-le-Lozon vient de déployer Citykomi®, votre nouveau service d'information en temps réel. Citykomi®, c'est l'application mobile qui vous permet de recevoir les actualités et les alertes de Marigny-le-Lozon directement sur votre smartphone ou tablette. Une rue en travaux ? Un événement à venir ? Une alerte météo ?



Séance du 9 mars 2021

Absents excusés : BESSON Huguette, MONTAGNE Noël

Pouvoirs : BESSON Huguette donnant pouvoir à HOMMET Adèle, MONTAGNE Noël donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude

PRESENTATION DE MESDAMES LEVIVIER ELODIE ET BESNARD CHRISTELLE GERANTES DE L'ÉPICERIE LA CORBEILLE GOURMANDE

Mesdames Levivier et Besnard Christelle présentent aux conseillers municipaux la future épicerie dénommée « la Corbeille gourmande ». Les produits vendus seront essentiellement locaux et une petite gamme de bio sera proposée à la clientèle. Les horaires d'ouverture seront les suivants : du lundi au samedi de 8h-19h et le dimanche de 8h30-12h30. L'ouverture est prévue dans le courant de la semaine 17.



SAINT-LO AGGLO : PACTE DE GOUVERNANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-11-2, L.5211-40-1, L.5211-57, Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique (articles 1 à 4 et 8),

CONSIDERANT ce qui suit :

Associer davantage les communes au fonctionnement de Saint-Lô Agglo tout en renforçant les temps d'échanges relatifs à l'Agglo au sein des conseils municipaux, tel est l'objet du pacte de gouvernance.

Rendu possible par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, le pacte s'avère une nécessité pour la communauté d'agglomération issue tout d'abord d'une longue histoire de coopération intercommunale commencée dans les années 1960 puis d'une série de fusions dont la dernière date de 2017, sans oublier la création des communes nouvelles.

Plus qu'une possibilité offerte par le législateur, il s'agit d'abord d'une philosophie qui vise à rapprocher la communauté d'agglomération, ses communes membres, ses élus et ses

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Le pacte de gouvernance proposé par Saint-Lô Agglo affiche ainsi clairement l'objectif d'élaborer une gouvernance tenant compte de la diversité et de l'histoire des territoires de Saint-Lô Agglo permettant de relever ensemble les défis de demain auquel notre territoire doit faire face.

Ce document affiche tout d'abord « les valeurs communes » de Saint-Lô Agglo et de ses membres et rappelle les principales instances de gouvernance de l'Agglo dont le rôle dévolu à la conférence des maires tout en mettant en avant le conseil municipal qui est un lieu de débat et d'échange des travaux de l'intercommunalité.

Ensuite, le pacte met en avant le rôle du nouveau service d'appui aux communes, la mise en œuvre du contrat entre les communes et l'Agglo pour développer et soutenir les initiatives locales, la démarche de performance qui doit animer l'Agglo, le développement de nouvelles synergies entre l'établissement public et ses membres passant notamment par des enjeux de mutualisation ou de clarification des compétences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le principe de pacte de gouvernance de Saint-Lô Agglo dans les conditions définies dans le rapport et sur la base des éléments présentés.



DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A CONCLURE LA CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans la Manche, 37 villes sont lauréates de ce programme. Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec les villes de Condé et Torigny-les-Villes.

Monsieur le Maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des

champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;

- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.

- la signature d'une convention-cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois maximum suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communal, à l'unanimité

- affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Condé et Torigny-les-Villes et la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo ;
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- autorise le maire à signer la convention d'adhésion au programme.

QUESTIONS DIVERSES

Tests salivaires COVID 19 à l'école Julien Bodin

Des tests salivaires COVID 19 vont être réalisés dans le courant de la semaine 11 à l'école Bodin sur la base du volontariat.

Bibliothèque

Une exposition et des animations sont prévues au pôle public du 7/4 au 30/6 sur les livres pop-up.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Séance du 30 mars 2021

Absents excusés : BIARD Angélique, LEVAVASSEUR Nadège, DOLOUE Cédric, PRADEAU-BREARD Philippe

Pouvoirs : BIARD Angélique donnant pouvoir à HOMMET Adèle, LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à LEGRAVE-REND Jean-Claude, DOLOUE Cédric donnant pouvoir à GIRES Pascal, PRADEAU-BREARD Philippe donnant pouvoir à BESSON Huguette.

PRESENTATION DU PROJET DE L'AXE ROUTIER SAINT-LO / COUTANCES

Le projet d'aménagement routier de l'axe Saint-Lô-Coutances consiste en la réalisation d'une 2+1 voies, à 110km/h. Les objectifs principaux sont : le désenclavement du Coutançais, la fiabilisation des temps de parcours, et limiter l'artificialisation des terres agricoles.

Sur Marigny-le-Lozon ce sont 17 maisons qui sont concernées par l'expropriation. Il est à noter que 50% de ces habitations sont vacantes

Le calendrier prévu est le suivant :

- septembre - octobre 2021 : concertation publique
- 2023 : enquête publique
- 2025 : travaux sur une durée de 5 à 8 ans.

Le conseil municipal perçoit ce projet de manière positive et plutôt bienveillante concernant le désenclavement de Marigny-le-Lozon et du Centre-Manche.



APPEL A PROJET NUMERIQUE 2021 – ECOLE JULIEN BODIN

Le plan de relance numérique permet aux collectivités d'équiper, à l'aide de subventions de l'état, les écoles en matériel numérique par rapport à un socle numérique de base.

Le projet doit comporter un volet équipement subventionné à 70% et un volet ressources subventionné à 50%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention pour l'achat de 12 tablettes (4 057 €) et d'une carte itunes (200 €).

SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) mis en place dans le département de la Manche apporte une réponse adaptée aux familles qui éprouvent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Il est demandé que l'engagement financier des collectivités et partenaires soit poursuivi en 2021 sur les mêmes modalités que les années précédentes sur la base de 0.70 € par habitant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adhérer au Fonds de Solidarité pour le Logement, la participation financière étant de 1 899.80 € (2 714 population totale X 0.70 €).

Séance du 11 mai 2021

Absents excusés : BIARD Angélique, OSMOND Marie-Noëlle, DOLOUE Cédric, MAROIE Serge.

Pouvoirs : BIARD Angélique donnant pouvoir à HOMMET Adèle, OSMOND Marie-Noëlle donnant pouvoir à BOURBEY Marc.

ACTUALISATION DES STATUTS DE SAINT-LO AGGLO

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 relatif aux modifications statutaires d'un établissement public de coopération intercommunale et l'article L.5214-16 relatif aux compétences d'une communauté d'agglomération,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n°c2017-02.27.047 du 27 février 2017 relative aux statuts de la communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du n°17-25G du 18 mai 2017 actant les rétrocessions et les confirmations de compétences de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

Vu la délibération n°cc2021-04-12-002C du 12 avril 2021 relative à l'actualisation des statuts de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo,

CONSIDERANT ce qui suit :

Par délibération du 27 février 2017, la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo a approuvé ses statuts en confirmant certaines compétences et en rétrocedant d'autres.

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, a modifié le libellé de certaines compétences obligatoires des communautés d'agglomération : ces modifications s'appliquent de fait sans que l'Agglo n'ait à délibérer de nouveau.

Pour autant, en ce début de mandat, il est apparu nécessaire de reprendre le libellé global de certaines compétences non obligatoires – en lien avec les services préfectoraux - afin de clarifier les points le méritant.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

L'intérêt communautaire des éléments le nécessitant fait l'objet de délibérations distinctes.

Il vous est proposé ce nouveau projet de statuts dont la date d'effectivité est fixée au 1er septembre 2021.

La modification des compétences sera actée si celle-ci recueille l'avis favorable du conseil communautaire et de deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse, ainsi que celui de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée. Comme pour le conseil communautaire, un vote à la majorité simple est requis au sein de chaque conseil municipal.

À compter de la date de notification aux communes de la délibération de la communauté d'agglomération, chaque conseil dispose d'un délai maximal de trois mois. Le préfet pourra toutefois prendre son arrêté avant l'expiration de ce délai si la majorité requise des communes et le conseil de communauté se sont déjà prononcés favorablement. À défaut de délibération prise par une commune, son avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal de Marigny-le-Lozon, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les statuts de Saint-Lô Agglo tels que présentés, ainsi que l'annexe relative aux équipements sportifs.

EXTENSION ET REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES WESTPORT : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation du 26 mars 2021 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de la salle des fêtes Westport en utilisant le bâtiment existant de l'ancienne mairie et de la salle actuelle.

La date limite de réception des offres était fixée au 26 avril 2021.

Trois candidats ont répondu.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de la salle des fêtes Westport en utilisant le bâtiment existant de l'ancienne mairie et de la salle actuelle à Monsieur Didier BOSCHER et autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour un montant de 55 490.72 € HT (offre de base).

AMENAGEMENT DE BOURG DE MARIGNY TRANCHES 2 ET 3 : AVANT-PROJET

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la proposition du cabinet PRYTECH pour la réalisation d'un avant-projet pour les tranches 2 et 3 de l'aménagement de bourg de Marigny qui prévoit :

- L'après-projet (AVP)
- Le projet (PRO)
- L'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Un atelier participatif

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition tarifaire du cabinet PRYTECH d'un montant de 35 023.60 €.

TRAVAUX DE TOITURE DES EGLISES DE MARIGNY ET DE LOZON : demandes de subvention au titre du conseil départemental de la Manche et de la DETR

En vue de réaliser des travaux de réfection des toitures des églises Saint-Pierre de Marigny et Saint-Louet de Lozon, Monsieur le maire présente les devis et expose au conseil municipal qu'il y a lieu de solliciter des demandes de subvention auprès du conseil départemental de la Manche et de l'Etat (DETR).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de réfection des toitures des églises Saint-Pierre de Marigny et Saint-Louet de Lozon et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès conseil départemental de la Manche et de l'Etat.

Réfection de toiture de l'église Saint-Pierre de Marigny :

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	60 %	14 631.84
DETR	20 %	4 877.28
FDTADE	20 %	4 877.28
Total	100 %	24 386.40



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Réfection de toiture de l'église Saint-Louet de Lozon :

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	60 %	20 026.32
DETR	20 %	6 675.44
FDTADE	20 %	6 675.44
Total	100 %	33 377.21



CITY-STADE A LOZON

Deux entreprises ont été consultées pour la fourniture et la pose d'un terrain aménagé de type city-stade et deux entreprises pour le terrassement. Après analyse, Monsieur le Maire propose de retenir :

- la proposition de l'entreprise SDU à 38 537.89 € HT pour l'aménagement d'un terrain multisport 24 m x 12 m à Lozon. Il comprend des buts de basket, volley, tennis et badminton ainsi qu'un gazon synthétique.
- la proposition de Patrick Poisson TP pour le terrassement d'un montant de 24 112.00 € HT



MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE ET DU PAIEMENT PAR INTERNET POUR LES LOYERS EMIS PAR LA COLLECTIVITE

La collectivité émet chaque mois les loyers des logements communaux, de la maison médicale et des commerces (restaurant et épicerie), qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la DGFIP.

Pour offrir de nouveaux services aux abonnés en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques, CB), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de **proposer un paiement par prélèvement automatique** dont le principe est par ailleurs éprouvé. Le prélèvement supprime pour l'abonné les risques d'impayés, offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

Le prélèvement est gratuit, seuls les frais liés aux rejets de prélèvement sont payants. La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité peut être régie par un règlement financier. En cas de rejet de prélèvement, les frais de rejet seront à la charge du redevable.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ces dispositifs particulièrement adaptés au recouvrement des créances à caractère régulier comme les locations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement financier régissant le recouvrement des loyers des logements communaux, de la maison médicale et des commerces (restaurant et épicerie).

QUESTIONS DIVERSES

France SERVICES :

Le pôle public de Marigny-le-Lozon a obtenu la labellisation France Services au 1^{er} avril 2021. Ce lieu agréable et convivial, donne accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services (accompagnement social, offres culturelles...). Des agents d'accueil spécialisés sont disponibles pour orienter et guider dans les démarches administratives, d'emploi, de retraite...



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Séance du 8 juin 2021

Absents excusés : OSMOND Marie-Noëlle, MONTAGNE Noël.

Pouvoir : MONTAGNE Noël donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude

SAINT- LO AGGLO : PRESENTATION DU SCHEMA DE COLLECTE DE DECHETS

Monsieur Anthony DEROUET, en charge du cadre de vie à SAINT-LO AGGLO présente aux conseillers municipaux les nouvelles consignes de tri qui seront applicables sur tout le territoire de l'EPCI à compter 1^{er} janvier 2022 et le système de tarification incitative (redevance) qui sera en place à compter du 1^{er} janvier 2023.

JURES DES ASSISES 2022: liste préparatoire

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 27 avril 2021 le conseil municipal procède au tirage au sort de six noms à partir de la liste électorale.

Ont été tirés au sort : Mme LETOREL Laurence, Mme JULIENNE Irène épouse CONTENTIN, M.POMMIER Thomas, Mme MAZET Sophie épouse DUBOSQ

QUESTIONS DIVERSES

Jazz dans les prés

De juin à décembre ce sont sept concerts qui seront programmés sur le territoire de l'Agglo à raison d'une participation de 1333€/concert pris en charge pour moitié par Saint-Lô Agglo et pour l'autre moitié par la commune d'accueil.

Un concert est prévu à Lozon le 10 octobre 2021.



Lancement de l'opération « 10 000 arbres pour le bocage de Saint-Lô Agglo »

Saint-Lô Agglo, la Chambre d'agriculture, le CAUE de la Manche, la Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM) et l'association La Fête du Bois renouvellent leur collaboration pour organiser une opération de commandes de plants d'arbres d'essence bocagère pour permettre à tous de participer au maintien des paysages bocagers qui font la spécificité paysagère de notre territoire.

Pour un coût de 1.60 € par plant, Saint-Lô Agglo apporte une aide de 1 € par plant (20 plants minimum par commande et 100 plants aidés maximum par bénéficiaire).

Cette opération est ouverte à tous : particuliers-propriétaires, collectivités, agriculteurs



POUR COMMANDER, C'EST MAINTENANT ET JUSQU'AU 27 AOÛT 2021

Retrouvez le bon de commande au pôle public ou sur le site internet de la commune: www.mairie-marigny.com

RENTREE SCOLAIRE ECOLE JULIEN BODIN



Horaires de rentrée le jeudi 2 septembre 2021

CLASSES	HORAIRES
TPS, PS (Les horaires seront affichés le mardi 31 août en fin d'après-midi)	8h45 9h30 10h15
MS	13h45
GS et élémentaires	8h45

BUDGETS 2021

OPERATION IMMOBILIERE

compte administratif et compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 559 566.82€ en section de fonctionnement.
- * Un déficit de 106 170.08 € en section d'investissement.

vote du budget Primitif 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- * à la somme de 722 566.00 € en section de fonctionnement
- * à la somme de 239 171.00 € en section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL

compte administratif et compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 qui laisse apparaître les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Un excédent de 1 234 207.14 €

En section d'investissement :

- Un solde d'exécution de 236 300.90 €.
 - Un montant des restes à réaliser de - 585 842.00 €
- Un besoin de financement de 349 541.10 €

vote du budget Primitif 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 3 734 170.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 2 934 868.00 € en section d'investissement.

TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2021.

	2021
Foncier bâti	19.85 % (taux communal 2020) + 21.42 % (taux départemental 2020) = 41.27 %
Foncier non bâti	38.73 %

Les taux par commune déléguée sont les suivants :

	MARIGNY	LOZON
Foncier bâti	41.57	37.45
Foncier non bâti	40.72	36.21

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 4 000 €.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2021 :

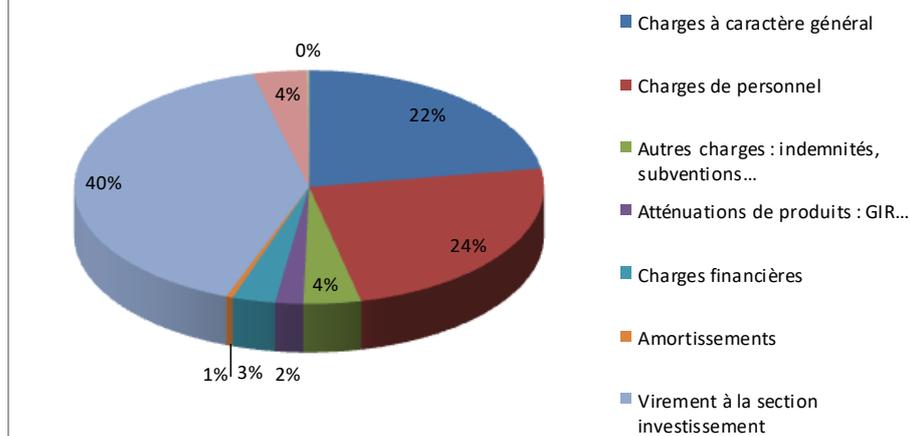
Amicale des pompiers	342,00 €
Associations Anciens Combattants Marigny	108,00 €
Associations Anciens Combattants Lozon	190,00 €
Association des donneurs de sang	46,00 €
Association Lyre Marignaise	1 500,00 €
Association Marigny je T'aime	226,00 €
Bibliothèque de Marigny	2 630,00 €
Amitié lozonnaise	220,00 €
Comité des fêtes Marigny	418,00 €
Comité des fêtes Lozon	190,00 €
Prévention routière	72,00 €
UCAM	118,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Association Fil d' Argent	910,00 €
Association des parents d'élèves école JB	500,00 €
Association des parents d'élèves des Marais	110,00 €
Association de Croix de guerre et valeur militaire	30,00 €
Panier solidaire	3 349,00 €
Jardins familiaux	100,00 €
Société de Chasse Lozon-le Mesnil Vigot	190,00 €
Marigny Evénement	900,00 €
Bocage - Sub Lubéron	500,00 €
TOTAL :	12 749,00 €

BUDGETS 2021

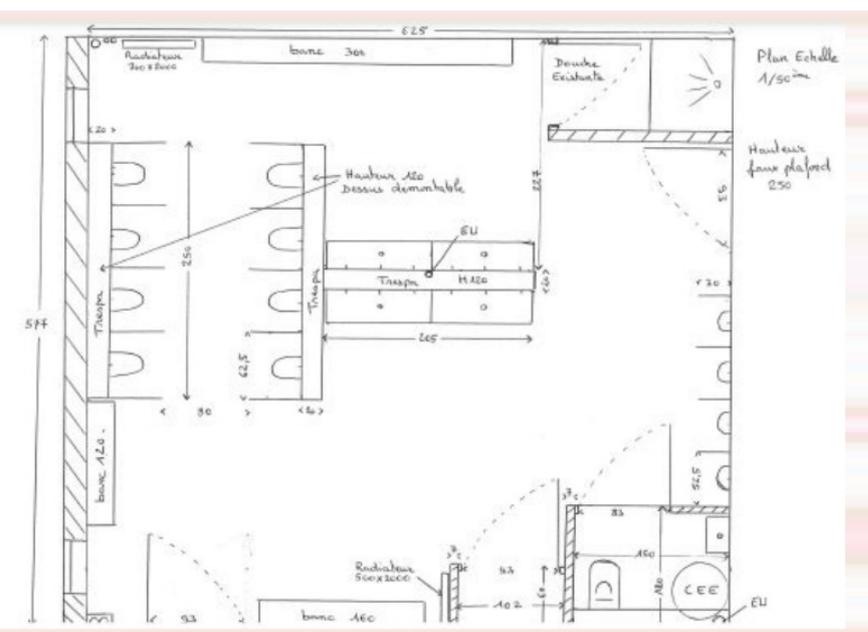
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021

Libellé	Montant
Atténuation de produits : remboursement des arrêts maladie...	15 000 €
Produit des services : facturation cantine...	274 050 €
Impôts et taxes : taxe d'habitation, taxe foncière	939 221 €
Dotations et participations : patricpations de l'Etat, subventions, dotations	70 926 €
Autres produits de gestion courante	499 166 €
Produits exceptionnels	1 600 €
Excédent reporté	1 234 207 €
TOTAL	3 734 170 €

Dépenses de fonctionnement prévues au budget 2021



Plan de la réhabilitation des toilettes maternelles de l'école Julien Bodin



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2021
Libellé	Montant
Aménagement de la future épicerie	26 000 €
Travaux ancien local de la Poste	20 000 €
Travaux à l'école JB	160 000 €
City stade Lozon	75 000 €
Toitures églises	72 000 €
Bâtiment ex com de com	115 000 €
Salle des fêtes Westport	800 000 €
Four salle du Jardin Pillard	4 000 €
Tondeuse	2 000 €
Voirie hubertant- neuf fontaines Lozon	35 000 €
Voirie Clos l'évêque + autres - Marigny	41 500 €
Voirie "le clos au Seigneur"	22 000 €
Columbarium cimetièrre de Marigny	3 000 €

BOUCHERIE

Bienvenue aux saveurs de Marigny !



La "Boucherie du Terroir" de Denis Geffroy et Alain Martin a baissé le rideau fin février et depuis le 5 mars, place à la boucherie "Les saveurs de Marigny" ! Désormais, c'est le sourire de Julie Degroult qui accueille les clients venus chercher le réconfort de leurs papilles dans les préparations de Jordan Blouet, artisan déjà expérimenté malgré ses seulement 27 ans.

Nos deux jeunes entrepreneurs souhaitent travailler dans la continuité de leurs prédécesseurs, mais aussi développer le rayon traiteur, mettre en place un service de plats à emporter et une rôtisserie en extérieur pour les beaux jours.

En moyenne, la Manche compte chaque année une à deux installations / reprises de boucheries-charcuteries sur l'ensemble du territoire : cette année, c'est à Marigny-le-Lozon et on ne peut que s'en réjouir !

Contact. Tél. 02 33 55 19 53. Ouvert du mardi au dimanche midi.

EPICERIE

La Corbeille gourmande vous attend !

L'épicerie du centre bourg de Marigny est ouverte depuis le 7 mai dernier. Elodie Levivier et Christelle Besnard ont relevé le défi d'installer leur charmante boutique dans les locaux de l'ancienne Poste. Avec le soutien de la mairie, c'est désormais pari gagné pour nos deux jeunes originaires du territoire. Toutes deux ont été les apprenties appliquées de Brigitte et Christian Legoux, qui tenaient la Corbeille de fruits auprès de la mairie avant de céder leur affaire pour partir à Avranches.

L'enseignement reçu a porté ses fruits puisque la Corbeille gourmande propose désormais fruits, légumes, produits frais, épicerie fine, vins et spiritueux, mais également un large choix de fromages à la coupe ou de biscuits locaux qui régaleront les habitants, notamment grâce aux très belles corbeilles cadeaux, à découvrir sans plus attendre !



Contact : 02 33 74 69 65. Ouvert tous les jours, de 8h à 19h en semaine et de 8h à 12h30 le dimanche.

VERANDA AU RESTAURANT

Découvrez vite les nouveaux locaux du Fil des Saisons !

Fortement impactés par la crise sanitaire, notre restaurant du Fil des Saisons n'a pas pu ouvrir normalement depuis mars 2020. Alors quitte à fermer, autant bien préparer la réouverture ! Après échange avec la municipalité, le choix a été fait d'agrandir le restaurant par l'installation d'une véranda qui permet de doubler la capacité d'accueil du restaurant. Réalisée par une entreprise locale, l'ouvrage offre un cadre plus chaleureux et ouvert aux hôtes : le confort de l'intérieur avec le charme de l'extérieur. Autre possibilité, la véranda permet également de privatiser l'espace pour un groupe, tout en gardant le restaurant ouvert pour les clients habituels ou de passage. Bien complété par les aménagements et travaux menés directement par Angéline et Paul-Aymeric Durel, c'est désormais un nouveau visage que le restaurant offre à ses clients : à découvrir sans tarder !



SAINT-LO AGGLO



COLLECTE DES DÉCHETS

1er Janvier 2022

• POUR 100% DES FOYERS



Bacs gris
(ordures ménagères
résiduelles)



Bacs jaunes
(tri)

• DU NOUVEAU DANS LA COLLECTE

À partir du 01/01/2022	
Ordures ménagères résiduelles	  <p>Bacs en porte-à-porte Apport volontaire possible dans cas particuliers (foyers ne pouvant accueillir un bac)</p> <p>Collecte 1x tous les 15 jours ou 1x / semaine en secteurs urbanisés définis par la réglementation</p>
Emballages et papiers	 <p>100% bacs et ramassage en porte à porte Emballages et papiers ensemble extension des consignes de tri</p> <p>Collecte 1x tous les 15 jours</p>
Verre	 <p>PAS DE CHANGEMENT</p>
Déchets verts	  <p>- 100% déchèteries - Service complémentaire payant en bacs collectés en porte-à-porte sur inscription : Uniquement sur les communes qui disposent déjà du service actuellement (Saint-Lô, Agneaux et Condé-sur-Vire)</p>
Cartons	 <p>Maintien du service, payant pour les professionnels qui en font la demande</p>

• DU NOUVEAU DANS LES CONSIGNES DE TRI

Simplification du tri !

• Plus de tri... une quantité d'ordures ménagères résiduelles nettement réduite



Plastique

Métal

NOUVEAU : extension des consignes de tri

Papiers

Cartons

Pots, boîtes et barquettes

Sacs, sachets et films plastiques

VIE CULTURELLE

EXPOSITION 120 ŒUVRES :

La culture s'invite au pôle public et s'exporte dans tout Marigny-le-Lozon ! Peintures, sculptures, photos : l'art vibre au cœur de la ville.



Exposition de 120 œuvres
en plein air

Gratuit



Aurélië CHALLES
Arnaud CHAPELLE
Sylvie EUDES
François FICHET
Erin LÉBOUTELLER
Lisa SCHMIDT
Ludovic SOULLAT
Jean-Pierre VOISIN

120

Plus d'informations sur www.au120.fr
Marigny-le-Lozon

ŒUVRES 7 au 20 juin 2021

Facebook & Instagram : @asso.au120

Organisé par 120



EXPOSITION POP UP à la bibliothèque

Du 2 au 30 juin, la bibliothèque a accueilli une exposition de livres pop-up prêtée par la Bibliothèque Départementale de la Manche..

En lien avec cette exposition, un atelier de création de carte pop-up a été proposé aux enfants le mercredi 16 juin.



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE LAIQUE MARIGNY

PRESIDENT DE L'AMICALE LAIQUE MARIGNY: M. DEGUETTE Alain 06 40 12 58 47
Section HANDBALL M. DUBOSQ Sammy 07 87 22 99 02

AL MARIGNY HANDBALL

Tu recherches :

- Une activité sportive sympa...
- Un club convivial où chacun trouve sa place...
- Un club formateur et compétitif...
- Des entraîneurs qualifiés...
- Un club qui te permet d'évoluer selon ton niveau...
- Un sport qui se pratique à l'abri...

CATEGORIES D'AGES 2021/2022 :

Plus de 16 ans	2004 et avant
Moins de 17 ans Femmes et Homme	2005 2006 (2007)
Moins de 15 ans Femmes et Hommes	2007 2008 (2009)
Moins de 13 ans Femmes et Hommes	2009 2010 (2011)
Moins de 11 ans Femmes et Hommes	2011 2012 (2013)
Moins de 9 ans Femmes et Hommes	2013 2014 2015
Baby Handball (parent et enfant)	2016 2017 2018

Les horaires d'entraînements pour la saison 2021/2022 seront communiqués ultérieurement.

L'assemblée générale de AL Marigny Handball aura lieu le vendredi 3 septembre 2021 à 19h00 au gymnase du Dr Guillard à Marigny et l'Association sera présente au forum des associations de Marigny le samedi 4 septembre de 10h00 à 14h00.

Inscriptions et Renseignements :

almarignyhb@hotmail.fr
DUBOSQ Sammy :07 87 22 99 02
SAVARY Gabriel : 06 81 98 13 13

Entraînement gratuit en septembre.

Info dispositif de paiement :

- Possibilité de règlements en plusieurs fois
- Spot 50
- Atouts Normandie
- Kiosk-Aglo
- Chèques Vacances et Coupons Sports
- Pass'sport



ART FLORAL

Trois cours sont donnés chaque mois - le 1er à 13h30, le 2ème à 15h et le 3ème à 20h.
Les dates seront précisées ultérieurement.

Pour plus de renseignement nous serons présents à la fête des associations le 4 septembre.

Sylvie BIDGRAIN : 06 82 88 46 24 ou 02 33 55 02 55

sylvie.bidgrain@gmail.com



VIE ASSOCIATIVE

A.C.C.M Amicale cyclisme du canton de Marigny

L'amicale cyclisme a pour objectif :

◊ de se développer sur trois axes avec le cyclisme chez les jeunes à partir de 13 ans.

◊ s'investir dans le cyclisme féminin avec un encadrement efficace.

◊ entretenir la cohésion dans le cyclisme loisir.

Les sorties ont toujours lieu le dimanche matin et une fois en semaine.

Un entraînement pour les jeunes à partir de 12 ans a lieu le mercredi à 13h45, départ Place Westport à Marigny.

Contact :

Serge BINET, responsable de la section cyclo 02.33.56.68.56

Mme Yvette LEGOHLISSE 02.33.55.13.58

M. Olivier LEGOHLISSE 02.33.47.04.45

BADMINTON

Vous voulez vous dépenser, tout en passant un bon moment!

Nous vous proposons une activité badminton sur la commune de Marigny, même pendant les vacances scolaires.

Retrouvez-nous tous les lundi soir à 19h au gymnase de Marigny.

Pour plus de renseignements nos contacts sont:

Mr Gastebois Damien au 07.86.42.10.37

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque vous accueille dans de nouveaux locaux au sein du Pôle Public depuis janvier 2021.

Vous y trouverez un large choix de documents pour tous les âges : des albums et contes, des bandes dessinées et mangas, des romans et documentaires ainsi que des ouvrages en large vision. La consultation sur place est libre et gratuite et la bibliothèque est ouverte à tous.



Inscription gratuite pour les moins de 18 ans
7 € par adulte par an

Lundi : 14h à 18h

Mercredi : 10h à 12h - 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h



Sport extrêmement physique et technique, le badminton est aussi un sport convivial, où l'ambiance est au rendez-vous.

Les inscriptions se font également sur place, les 2 premiers essais sont gratuits.

HORAIRES DU 14 JUILLET AU 15 AOUT 2021

Mercredi : 10h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h

VIE ASSOCIATIVE

CLUB DE L'AMITIE

Le club accueille toutes les personnes à partir de 60 ans. Les activités reprennent en septembre avec par exemple du théâtre à Lessay le 21 septembre, des après-midi jeux, des concours de belote, un repas en novembre.

L'assemblée générale aura lieu en fin d'année ainsi que la bûche de Noël.

Pour tout renseignement s'adresser à M. RABASSE au 02.33.05.24.21



Randonnée tous les 15 jours

CLUB ZEN CHWAN

Nous pratiquons la boxe américaine pied et poing le jeudi soir de 20h30 à 22h ainsi que le samedi matin de 11h à 12h dans la salle multisport de Marigny.

Le samedi :

- de 9h à 10h : cours enfants boxe américaine.
- de 10h à 11h00 : cours uniquement pour les femmes en self défense.

Nous prenons les enfants à partir de 8 ans.

Contact au 07.86.20.07.39, sur la page Facebook Club Zen-Chwan ou par mail zenchwan.boxe.club@gmail.com

Les inscriptions peuvent se faire tout le long de l'année. Il y a un entraîneur diplômé en BMF 1 et un en BP JEPS.



ECOLE DE CIRQUE

Ateliers d'initiation aux arts du cirque, avec découverte de la jonglerie, de l'acrobatie et de l'équilibre sur objets. Cours collectifs et ludiques. Création d'un spectacle.

Nombre de places limitées.

Les ateliers ont lieu le mardi de 17h à 18h pour les 4/6 ans, et de 18h à 19h30 pour les 7/12 ans à la salle des fêtes de Marigny.

Pour les tarifs nous contacter.

inscriptionlessaltimbres@gmail.com ou 06.37.43.55.17 ou 02.33.55.70.02

Plus d'informations sur : <http://lessaltimbres.com>

École de Cirque de loisirs

Marigny

Equilibre sur objets

Acrobatie

Portés acrobatique

Jonglerie

Crédit : Corinne Lemarchand

1 Impasse de la Palière 50 180 AGNEAUX
Infos et renseignements :
06 37 43 55 17 - 02 33 55 70 02
inscriptionlessaltimbres@gmail.com
www.lessaltimbres.com

Le mardi à la salle des fêtes
4-6 ans : 17h - 18h
7-12 ans : 18h - 19h30

VIE ASSOCIATIVE

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE CANISY MARIGNY

Les disciplines enseignées sont :

- **pour la musique** : éveil musical 4-6 ans, découverte instrumentale à partir de 6 ans, clarinette, flûte traversière, saxophone, piano, violon, batterie, percussion, guitare, formation musicale, chorale enfants et adultes.

- **pour la danse** : éveil à la danse 5-7 ans, cours danse débutant 8-12 ans, cours intermédiaires 13-16 ans et cours adulte.

Inscription possible via l'adresse mail de l'école de musique: ecoledemusiquecanisymarigny@gmail.com, ou lors du forum des association du 4 septembre 2021.

Contact, infos et renseignements: Marie LECHEVALIER au 06 75 84 46 61



ETOILE SPORTIVE MARIGNY LMV

L'ES Marigny LMV propose la pratique foot pour les jeunes ayant de 6 à 18 ans et aussi pour les séniors et vétérans.

Nous accueillons aussi un public féminin avec la mise en place d'une équipe féminine et d'équipes mixtes chez les petits.

Nous sommes un club de 125 licencié(e)s.

Nous proposons diverses activités pour les jeunes comme des stages foot / action du programme éducatif fédéral qui vise à être un complément de l'éducation que l'enfant a à l'école mais aussi à la maison.

Nous sommes aussi amené à aller voir des matchs à Caen grâce au District de la Manche, nous proposons également des événements tels que la galette des rois, un match parents-enfants lors de la dernière semaine de l'année scolaire et d'autres activités sont mises en place afin d'être actifs pour nos licencié(e)s.

Les entraînements se déroulent au stade Yves Lemazurier à Marigny :

- Le mercredi après-midi :
 - de 14h00 à 15h30 pour les enfants qui ont entre 6 et 11 ans
 - de 16h00 à 17h30 pour les enfants qui ont entre 12 et 15 ans
- Le mardi soir et le vendredi soir de 19h30 à 21h00. pour les séniors

Le prix d'une licence est de 70€ et le club accepte différents moyens de paiement afin de permettre à tous, jeunes et anciens, de pouvoir pratiquer le foot.

Pour plus d'informations, contactez-nous :

06.82.28.80.58 Xavier DUPONT - éducateur et responsable de l'école de foot

07.85.0490.15 Daniel CANIVET - Président et responsable senior.



VIE ASSOCIATIVE

GAULE MARIGNAISE

Activités : lâcher de truites le 14 juillet et le 4 septembre 2021 : 105 kg + 5 truites de 1 kg

Ouverture de l'étang à 8 heures

L' étang sera fermé à la pêche le mardi 13 juillet et le mardi 3 septembre

La réglementation est affichée à l'étang de Marigny.

Contact : 02.33.55.18.78 - Bernard LOHIER, président



JUDO CLUB MARIGNY

Judo

Eveil Judo, Mini-poussins, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Séniors

Sport éducatif, d'équilibre et convivial, le judo peut être pratiqué par tous, aussi bien les hommes que les femmes. Chacun peut s'exprimer, se confronter et s'épanouir. Le respect du code moral est la condition première, la base de la pratique du Judo. Ce code moral repose sur huit valeurs que sont : l'amitié, le courage, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect, le contrôle de soi et la politesse.



**Inscriptions lors de la fête des associations
de Marigny
le samedi 4 septembre 2021**



Taïso

Adultes et ados

Activité ludique ouverte aux sportifs débutants ou confirmés. Travail de cardio, de renforcement musculaire général, de mobilisation articulaire, de coordination et d'étirements.



2 soirées par semaine seront consacrées à Marigny pour ces 2 activités

Tous les cours seront encadrés par Franck LE-MARQUAND, 4^e DAN, juge Kata, Diplômé d'Etat Judo-Jujitsu, Taïso et titulaire du Brevet d'Etat Métiers de la Forme.



Plus amples renseignements sur le **JUDO CLUB MARIGNY** (adresse et horaires des cours, date d'inscription et de rentrée, etc...) au 06 03 73 47 30, par mail à judoclubmarigny50@gmail.com, et sur Facebook !



VIE ASSOCIATIVE

KEEP COOL COUNTRY

L'association Keep Cool Country propose des cours de danse country à la salle des fêtes de Marigny-le-Lozon, place Westport.

- * cours débutants découverte tous les mercredis soirs de 19h30 à 20h30
- * cours débutants + tous les jeudis soirs de 19h30 à 20h25

Reprise des cours le 8 septembre 2021, 2 cours d'essais gratuits les 8 et 15 septembre.

Les cours sont ouverts à tous à partir de 7 ans.

Nous serons présent au forum des associations le samedi 04 septembre de 10h à 14h.



Tarifs annuels :

- 1 adulte : 80 €
- 1 couple : 140€
- enfant de 15 à 18 ans : 50€
- enfant - 15 ans : 30€

LA LYRE MARIGNAISE (musique de Marigny-Cerisy la Salle)

L'association musicale de Marigny, LA LYRE MARIGNAISE, propose des cours de musique GRATUIT (prêt d'instrument gratuit) et des prestations musicales (concerts, défilés, participation à des offices religieux....) Le répertoire musical est très varié : variété française et internationale, musique de film, musique classique, militaire....)

Nous recherchons des musiciens amateurs ou confirmés pour renforcer nos rangs dans tous les pupitres d'une harmonie/fanfare (trompette, bugle, basse, flûte traversière, saxes, clarinettes, percussions....). Nous pouvons prêter gratuitement un instrument de musique (si en notre possession) et une tenue. Nous répétons 1 vendredi sur 2 (de mars à juillet et de septembre à décembre) et nous effectuons quelques prestations en extérieur dans l'année.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir des informations supplémentaires, merci de contacter Sébastien LEPROVOST (président et chef) au 07 -07-07-20-05



MARIGNY ATHLETIQUE CLUB

Footing tous les dimanches matin à 10h place Westport (pharmacie), en groupe à partir de 16ans.

Autres sorties dans la semaine en fonction des disponibilités via un groupe WhatsApp.

30€ pour l'année comprenant le maillot du club et une inscription groupe à une course.

Inscription au forum des associations ou en venant tester le dimanche matin.

Contact : marignyac@gmail.com



VIE ASSOCIATIVE

Marigny Je T'aime : L'ÎLOT DE BIODIVERSITE

Nous avons porté au mois de septembre 2020 le projet « **Définir, Faire vivre et Préserver l'Îlot de biodiversité de Marigny-le-Lozon** » à l'attention du Maire, ainsi qu'à toute l'équipe municipale, afin de savoir s'il est en cohérence avec la politique de gestion et de développement à long terme de Marigny Le Lozon, s'il peut s'inscrire en confiance dans le temps et avec tout le soutien de la commune : En effet, sa condition d'existence et sa pérennité sur le long terme nécessitent une vision d'avenir partagée par tous les habitants, représentés par l'équipe municipale. Le projet a reçu un avis favorable unanime du conseil municipal fin 2020.

La naissance de l'îlot de biodiversité a été décidée début 2021, et le bail environnemental qui concrétise cette naissance est en cours de rédaction/signature : L'îlot aura une surface d'un peu plus de 5 hectares !

Des objectifs à court terme

- Par un contact direct ainsi qu'une implication régulière, sensibiliser les jeunes sur les thèmes « Connaissance et Respect du vivant » et « Développement durable »,
- Favoriser les activités, le partage et les rencontres entre les habitants de tous âges : les habitants, les bénévoles, les publics des différentes associations (Centre de loisirs, Relai assistance maternelle, Crèche, Club de l'amitié..)

Des objectifs sur le long terme

- Préserver et enrichir la biodiversité locale de Marigny-le-Lozon,
- Offrir aux habitants de la commune un cadre propice à une immersion respectueuse dans la nature, au ressourcement, en raccordant l'îlot à la ceinture verte, après avoir défini les règles précises de circulation du public en son sein.

Des classes de l'école Julien Bodin sont venus planter des légumes élevés dans leur serre à l'école et d'autres de notre maraîcher bio. Des classes passent régulièrement dans l'îlot et déjà des étudiants du Lycée agricole de Coutances sont venus (BTS et terminal). Des jeunes 3ème du collège de Marigny ont construit une cabane.

Le jardin forêt comestible prend forme et vous êtes invités à venir le voir en restant bien dans les allées. De même la promenade dans l'îlot est libre d'accès, toujours dans les sentiers existants, vous pourrez venir vous y ressourcer, regarder, écouter, sentir, rêver,... un moment de relaxation pour vous même.

Un panneau d'information est lisible au local MJT sous le préau.

<https://marignyjetaime.jimdofree.com/accueil/ilot-de-biodiversite/>



FETE DU BOIS

L'assemblée générale d'octobre 2020 est reportée en début 2021

Les finances sont encore faiblement positives malgré l'absence de loto

L'opération 10 000 plants de St Lô agglo, dont nous sommes partenaires fonctionne parfaitement. Vous pouvez dès à présent passer votre commande à l'aide du formulaire disponible en mairie. La distribution 2020 des plants a eu lieu en novembre comme d'habitude et 12 000 plants ont été distribués.

L'arborétum que l'association « Fête du Bois » a mis en place à l'étang se porte bien et la signalisation avec des supports bois fait par nos soins est en place. Le traitement de la pelouse se fera de manière raisonnée afin de laisser la biodiversité s'exprimer (faune et flore).

Pour l'étang nous souhaitons que la commission municipale avec Mini Flote50, La Gaule Marignaise, la Pétanque et La Fête du Bois ait lieu rapidement.

La Fête du bois 2021 n'a pas eu lieu et nous espérons pouvoir la réaliser en 2022.

1 LOTO est programmé en 2021 le mercredi 20 octobre <https://festivaldubois50.jimdofree.com/>



VIE ASSOCIATIVE

MARIGNY EVENEMENT

L'association Marigny événement remonte en scène avec une nouveauté cette année.

Elle organise le 5 Septembre un repas entrecôte frite au cœur de Marigny-le-Lozon. Un repas le midi accompagné de musique avec le groupe The Mash Farrows. Réservations obligatoires.

Début Février, elle organise le week-end du rire et fin Juin son concert en plein air.

Contact : M.DOLOUE Cédric

☎ 02.33.56.03.52 marignyevenement@gmail.com



MARIGNY TOURISME



Nous serons toujours heureux de vous accueillir pour vous informer et vous conseiller sur les sites et les activités de notre région.

N'hésitez pas à franchir la porte du chalet qui sera ouvert du 1^{er} juillet au 31 août de 10 h à 12h30 sauf dimanche et jours fériés.

Tél : 0233550813 mail : contact@si-marigny.fr

Les membres de Marigny Tourisme, M. Noël Montagne, maire-adjoint délégué, Mme Catherine Barbey, directrice de la dynamisation territoriale et touristique de Saint-Lô Agglo et Yohann AMIOT, agent d'accueil pour les mois de juillet et août.

MEMORIAL COBRA

Les visites au Mémorial COBRA reprennent en juin, juillet et août, les samedis et dimanches de 14h30 à 18h30 ainsi que sur réservation au

02 33 56 04 47 ou 0233 57 61 92 ou par

messagerie : emile.guillon@orange.fr ou lemerre.eugene@orange.fr

Trois salles d'exposition, 27 tableaux, 24 vitrines, 14 grilles, plus de 600 photos, 350 documents écrits, 10 vitrines fermées avec 150 objets authentiques d'époque, un film : tels sont les documents proposés pour mieux apprendre, méditer, comprendre tout ce qui s'est passé avant, pendant et après ce terrible bombardement de notre belle région, qui a permis la fin de la guerre des haies où les Alliés mouraient à raison d'un au mètre parcouru.

En cinq minutes, vous faites le tour des salles, en une journée vous aurez presque tout lu et entre une et deux heures vous aurez assimilé beaucoup de documents. Bonne visite à tous.



VIE ASSOCIATIVE

MINIFLOTTE 50 Club de Modélismes Naval

La dernière saison fut catastrophique et ce depuis mars 2020, date du premier confinement, en conséquence de quoi, toutes les manifestations officielles furent annulées : rencontres interclubs, championnats de France, d'Europe et du monde. Seules deux manifestations locales furent maintenues et purent avoir lieu en respectant les règles sanitaires, à savoir, distanciation entre le public et les participants, pas de restauration ni de buvette.

Le week-end du 1^{er} et 2 du août à la Glacière près de Cherbourg, nous avons fait une mini démonstration avec quelques membres du club de Coutances invités pour l'occasion, de même les 19 et 20 septembre, dans le cadre des journées du patrimoine, nous nous sommes retrouvés au château de Canisy.

Les séances au club furent également très perturbées, et peu de séances eurent lieu malgré tout, en favorisant le port du masque et en respectant les distanciations physiques, à savoir ; trois personnes seulement dans l'atelier.

Pour l'année 2021, il en fut de même jusqu'à présent, l'activité au club a repris en mai en respectant les consignes sanitaires, du côté des manifestations, les rencontres officielles (championnats) sont annulées jusqu'au 31 août, néanmoins le club espère pouvoir organiser une démonstration cet été, soit à l'étang de Marigny, soit sur l'étang de Coutances. De même, nous avons programmé les journées du patrimoine au château de Canisy les 18 et 19 septembre. Le club sera présent à la journée des associations organisée à Marigny le samedi 4 septembre. Ce n'est qu'en fin d'année que nous pourrions envisager un programme solide pour l'année 2022 selon les directives gouvernementales du moment.

Contact : 06-77-71-50-52 ou miniflotte50@gmail.com



TENNIS CLUB MARIGNY-LE-LOZON

Le club de tennis de Marigny-Le Lozon propose des cours de tennis le mercredi et le vendredi avec **M. Fabrice JAMOTS**, moniteur diplômé d'état.

Cours Enfants & Adultes (Hommes et Femmes)
Loisirs & Compétition
1h ou 1h30 / semaine

Compétitions proposées par le club :

- Championnats individuels
- Championnats par équipes (Hiver & Printemps)
- Tournoi interne homologué
- Tournoi d'été



Les installations : 3 courts extérieurs, 1 court couvert, un club house.



Info règlement : Possibilité de règlement en plusieurs fois
Carte Spot 50 - Cart'@too - Kiosk-Agglomération
Chèques Vacances ANCV et Coupons Sports

Informations, renseignements & inscriptions : Le Tennis Club sera présent au forum des associations le samedi 4 septembre 2021 de 10h à 14h.

Contact : M. Vincent LEGRAND, Président – 07 80 50 73 23 ou tc.marigny50@gmail.com

Tarifs 2021/2022

Adhésion seule (accès terrains + licence)	
Adulte	130 €
Etudiant & demandeur d'emploi	70 €
Pass annuel invité (licencié FFT) par un membre du club	90 €
Carte d'accès *	25 €

Cours ** (licence + adhésion comprises)	
Adulte 1h	260 €
Adulte 1h30	300 €
Forfait Etudiant 1h30	210 €
Enfant (- 18 ans) 45 min - 1h	125 €

Location de court 1h (max. 4 pers) **10 €**

**Forfait famille : 2 pers : 5 % de réduction,
à partir de 3 pers : 10 %**

* caution appliquée uniquement la 1^{ère} année

** 30 séances

PASS ÉTÉ

Accès illimité aux 3 terrains extérieurs (de juin à août)

Adulte : 35€/pers – Enfant (-18 ans) : 25€/pers

ACTIVITES GYMNIQUES ENFANTS

LA SAINT LOISE GYMNASTIQUE

MARIGNY

SALLE MULTISPORT RUE DES ALLEUX

SAISON 2021-2022 - LES MARDI ET VENDREDI



BABY GYM

MARDI 17h-17h45

Enfants de 2019/18
scolarisés toute petite
/petite section

**Prise en charge à la
sortie de l'école**

EVEIL GYM

VENDREDI 17h-18h

Enfants de 2017/16
scolarisés moyenne
/grande section

**Prise en charge à la
sortie de l'école**

ACCESS GYM

**VENDREDI 18h15-
19h45**

ACCESS 1
Enfants de 2015/14/13/12/11

MARDI 18h-19h30

ACCESS 2
Enfants de 2013/12/11

Activités ludiques idéales pour se défouler et apprendre à maîtriser son corps. Elles contribuent au développement général de l'enfant sur le plan moteur, affectif et cognitif

A partir de 6 ans, elle permet d'acquérir les bases gymniques et de développer la confiance en soi, la souplesse, la coordination et la concentration.

INSCRIPTION: WWW.LASAINSTLOISE.COM

LASAINSTLOISE@NORMANDIE-FFGYM.FR



NOMBRE DE PLACES LIMITEES



LA SAINT-LOISE
GYMNASTIQUE

VIE ASSOCIATIVE

YOGA

L'association *C'est beau ici* propose à Marigny des séances de **yoga**, avec Elise Dubos.

Au travers d'exercices de respiration, de relaxation, de méditation, et bien-sûr de postures, la séance de yoga est un temps pour se poser, se recentrer, un temps pour détendre son corps et son mental, et permettre à notre énergie vitale de mieux circuler !

NOUVEAUTE RENTREE 2021 :

L'association propose cette année des **séances de yoga à destination des personnes sourdes ou malentendantes**, séances ouvertes aussi aux entendants : des séances guidées sans un recours systématique à l'oralisation, afin de leur permettre de suivre une séance de yoga qui leur soit adaptée.

L'association propose aussi, un samedi par mois, une séance de yoga parents-enfants, où l'on vient pratiquer en duo un yoga ludique : l'occasion d'un moment de partage et d'échange avec son enfant, ou petit-enfant !

Yoga pour tous : lundi de 16H15 à 17H45 et de 18H à 19H30

(30 séances d'1H30 - 285€)

Yoga pour les sourds, ouvert aux entendants : jeudi de 18H à 19H

(30 séances d'1H - 225€)

Yoga parents-enfants un samedi par mois à 10H

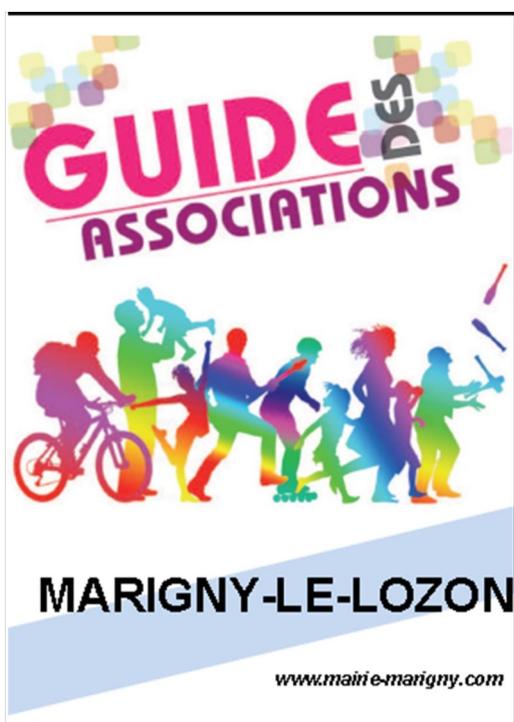
(15€ la séance à 2)

Les séances ont lieu à la **salle du Jardin Pillard, 17 rue des sports à Marigny-Le Lozon.**

Renseignements & Inscriptions : **06 88 97 82 40**

Rentrée : semaine du **6 septembre 2021**

Possibilité de faire une séance d'essai.



Retrouvez toutes les coordonnées des associations sur le guide des associations disponible au pôle public et sur le site de la commune mairie-marigny.com

Le samedi 4 septembre



MARIGNY-LE-LOZON

10H - 14H

RESTAURATION SUR PLACE



GYMNASE MARIGNY

www.mairie-marigny.com

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

Lundi : 9h à 17h (journée continue)
Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h - 14h à 17h
Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h
Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h

Tél : 02.33.55.15.26

mail : accueil@marigny-le-lozon.fr

www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h

Tél : 02.33.56.23.34

mail : mairie.lozon@wanadoo.fr

Mme Adèle HOMMET

Conseillère Départementale : SUR RDV
adele.hommet@manche.fr

06.31.40.21.29

Mme Florence MAZIER

Conseillère régionale
florence.mazier@normandie.fr

02.31.06.95.01

GENDARMERIE St Jean-de-Daye **02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE **02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h30.

AGENCE POSTALE COMMUNALE **02.33.55.15.26**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le samedi de 9h à 12h.

CRECHE **02.33.06.12.37**

ACCUEIL DE LOISIRS **02.33.72.23.98**

Pôle enfance

R.E.P.A.M (relais Enfants **02.33.05.23.84**

Parents assistants maternelles)

Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30

MAISON DES JEUNES **06.37.03.18.98**

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites vacances scolaires.

ECOLE JULIEN BODIN **02.33.55.15.93**

ECOLE NOTRE DAME **02.33.55.49.94**

COLLEGE JEAN MONNET **02.33.55.19.86**

MARIGNY TOURISME

02.33.55.08.13

Chalet place Westport

BIBLIOTHEQUE

02.33.56.81.29

Lundi : 14h à 18h, Mercredi : 10h à 12h - 14h à 18h, Jeudi : 14h à 18h, Vendredi : 14h à 18h, Samedi : 10h à 12h

ASSISTANTE SOCIALE

02.33.77.28.93

Tous les mardis de 9h à 12h au pôle public
Sur rendez-vous

C.L.I.C **02.33.06.04.71**

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

C.D.R.P **02.33.55.34.30**

A.D.M.R

06.65.11.04.10

Tous les mercredis de 9h30 à 11h45 au pôle public

MAISON DE RETRAITE **02.33.77.14.77**

SAUR **02.50.72.40.00**

C.D.H.A.T **02.33.75.64.24**

MISSION LOCALE **02.33.57.17.17**

Sur rendez-vous au pôle public lundi matin

S.S.I.A.D **02.33.72.27.61**

FAMILLES RURALES

Tous les mercredis de 16h30 à 17h30 au pôle public

DECHETTERIE

Lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Jeudi de 14h à 18h

VIE ASSOCIATIVE

Vous trouverez toutes les informations sur les futurs évènements sur le site internet de la commune : mairie-marigny.com